



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

AVIS

12 septembre 2007

Examen du dossier de la spécialité inscrite pour une durée limitée conformément au décret du 27 octobre 1999 (JO du 30 octobre 1999) et à l'arrêté du 1^{er} décembre 2006 (JO du 21 décembre 2006).

**CALCIFORTE 500 mg, solution buvable en ampoule autocassable de 10 ml
B/30 (CIP : 332 982-9)**

Laboratoires GRIMBERG

Calcium (gluconate, lactate, glucoheptonate, chlorure), levure type *Saccharomyces cerevisiae*

Code ATC : A12AA

Date de l'AMM : 26 octobre 1955

Motif de la demande : renouvellement de l'inscription sur la liste des médicaments remboursables aux assurés sociaux

Renouvellement conjoint :

**CALCIFORTE 500 mg, poudre pour solution buvable en sachet-dose
B/30 (CIP : 329 414-3)**

Indications thérapeutiques :

- Carences calciques, notamment en période de croissance, de grossesse, d'allaitement ;
- Traitement d'appoint des ostéoporoses (séniles, post-ménopausiques, sous corticothérapie, suites d'immobilisation lors de la reprise de la mobilité).
- Traitement d'appoint de la déminéralisation osseuse dans les suites d'immobilisation, en particulier après une période prolongée de contention post-fracture, à la reprise de la mobilisation (uniquement pour la poudre pour solution buvable en sachet-dose).

Posologie : cf. R.C.P.

Données d'utilisation :

Ces spécialités ne sont pas suffisamment prescrites pour figurer dans les panels de prescription dont on dispose.

Réévaluation du Service Médical Rendu :

Le laboratoire n'a fourni aucune nouvelle donnée.

Conformément aux avis précédents rendus pour les spécialités de la même classe, le service médical rendu pour ces spécialités est important dans les indications de l'A.M.M.

Avis favorable au maintien de l'inscription sur la liste des spécialités remboursables aux assurés sociaux dans les indications et à la posologie de l'A.M.M.

Conditionnements : Ils sont adaptés aux conditions de prescription.

Taux de remboursement : 65%

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé.